https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/QANR5I 14QF21485



14ème legislature

Question N° : De M. Gérald Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire -**Question écrite** 21485 Nord) Ministère interrogé > Économie et finances Ministère attributaire > Finances et comptes publics Rubrique > sociétés Tête d'analyse **Analyse** > dirigeants. rémunérations. >réglementation encadrement. Question publiée au JO le : 19/03/2013 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 30/07/2013 Date de renouvellement : 03/12/2013 Date de renouvellement : 11/03/2014

Date de renouvellement : 11/03/2014 Date de renouvellement : 04/11/2014 Date de renouvellement : 28/04/2015

Question retirée le : 02/02/2016 (fin de mandat)

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la lutte contre les rémunérations « excessives ». Lors d'une votation citoyenne dimanche 3 mars 2013, les Suisses ont validé une initiative visant à limiter les « rémunérations abusives » des dirigeants des sociétés cotées. En plébiscitant largement cette initiative contre les très hauts salaires, les Suisses ont remis ce sujet au cœur des discussions. Compte tenu de ce qui précède, il souhaiterait savoir si le Gouvernement serait favorable à une telle loi. Si oui, il demande des précisions sur son contenu et sa date d'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

1/1